

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze, le dix-huit février à neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 11 février 2012, s'est réuni en salle des délibérations de la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel TISON, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Jean-Michel TISON, Jean SEURON, Nicole BETREMA, Gilbert LAINE, Dany D'AMICO, Eric DELVAUX (procuration de Fabien LUSSIEZ), Chantal DESVIGNES, Yannick LECLERC, Claude REGNIEZ, Michel POULAIN, Roland PONSOT, Carole PLACIDE (procuration de Christine LE PESSEC).

Absent(es) excusé(es) :

M. et Mme Christine LE PESSEC, Fabien LUSSIEZ.

Absent :

M. Ludovic BLIMER.

Secrétaire de séance : M. Jean SEURON.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu de la séance du 27 janvier 2012, qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller.

Aucune observation n'est formulée.

A l'unanimité, le Conseil approuve le compte-rendu de la séance du 27 janvier 2012.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ESPACE NUMERIQUE DE PROXIMITE (ENP)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'espace numérique de proximité (ENP), ouvert en mai 2011, fait l'objet de financements de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le rapport d'activité annuel requis par les cofinanceurs est l'occasion de faire le point sur l'évolution et les caractéristiques de la fréquentation de cet espace. Au-delà de son aspect très satisfaisant, ce constat permet aux acteurs de cet espace de définir des objectifs ciblés pour l'année à venir.

Monsieur le Maire invite Lahcen AKBLY à présenter ce rapport d'activité (joint au présent compte-rendu) au Conseil.

Les membres du Conseil se disent satisfaits des réalisations faites et marquent déjà leur intérêt à l'évolution de notre ENP.

2. PROJET DE HALLES DE LA CAPH

Monsieur le Maire invite M. SEURON à présenter l'avancement du projet de halles de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH).

M. SEURON rappelle que la commune d'Avesnes-le-Sec fait partie d'un programme d'implantation de halles réalisé par la CAPH.

Dans le cadre de ce projet, l'architecte a été désigné, la conception, suivie pour la commune par M. SEURON et Mme LE PESSEC, est en cours et le démarrage des travaux est prévue pour fin 2012 / début 2013.

L'esquisse jointe au présent compte-rendu est une représentation de cette future halle, sachant que son emplacement précis a été précisé par M. SEURON à la CAPH. La possibilité d'une prise en charge totale ou partielle d'équipements complémentaires (parking, bassin de récupération des eaux pluviales) est actuellement examinée par la CAPH.

La réalisation de ce projet suppose une délibération préalable accordant à M. le Maire et à la CAPH les attributions nécessaires.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité, le Conseil :

- *décide de l'implantation d'une halle sur la commune d'Avesnes-le-Sec, sur la parcelle cadastrée B 1229*
- *décide de mettre à disposition de la CAPH à titre gracieux et de manière temporaire, la parcelle de terrains cadastrée B 1229 concernée par cette opération*
- *accepte la cession à titre gratuit des équipements réalisés par la CAPH 5 ans après leur parfait achèvement*
- *autorise Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants et notamment à signer une convention de mise à disposition de la parcelle de terrains susvisée, le procès verbal de remise de l'équipement ainsi que tous actes et documents relatifs à cette opération.*

3. AVANCEMENT DU DOSSIER COMMERCES

Comme il a été indiqué au cours de la précédente séance, Monsieur le Maire rappelle que le démarrage des travaux de création des commerces et logements est conditionné à l'obtention d'un emprunt de 1.000.000 d'euros.

La consultation des entreprises a été menée l'été dernier et le lot (couverture) s'est révélé infructueux.

Celui-ci a été relancé et les 2 plis reçus dans les délais impartis ont été ouverts lors d'une réunion de la commission d'appel d'offres en date du 11 février dernier.

Les montants de ces offres sont légèrement inférieurs à l'estimation qui en était faite ; le plan de financement prévisionnel reste donc inchangé.

Le permis de construire est obtenu et l'affectation des locaux commerciaux se précise : certains candidats initiaux se sont désistés mais plusieurs locataires potentiels ont contacté la Mairie et certains d'entre eux ont réalisé leur étude de marché.

4. AVANCEMENT DU PROJET « LE POTAGER »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la zone 1AU du Plan Local d'Urbanisme fait l'objet d'un projet d'aménagement d'initiative privée.

Plusieurs projets d'aménagement ont été proposés à l'Architecte des Bâtiments de France. Le dernier en date a été validé verbalement dans son principe.

Le projet définitif sera validé une fois connue la position du propriétaire d'une parcelle incluse dans la zone 1AU, quant à son intégration ou non dans le projet d'aménagement.

M. SEURON précise que l'extension de réseau intégrera les besoins liés à l'aménagement futur de la zone 2AU du PLU.

Il est rappelé que la réalisation d'un giratoire était prévue précédemment, sachant l'extension des réseaux peut faire l'objet de cofinancements.

5. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire fait part au Conseil des éléments de cadrage du budget 2012.

Sous réserve de validation ultérieure du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2011, l'excédent prévisionnel de l'exercice 2011 est de 275.664 euros.

Dans la mesure où l'opération de création de 4 commerces et de 8 logements demeure prioritaire et au regard des dépenses et recettes d'investissement engagés ou restant à réaliser, la disponibilité prévisionnelle pour les investissements de l'année 2012 s'élèvent, à ce jour, à 111.000 € environ.

Monsieur le Maire invite donc la commission des travaux à se réunir afin d'établir une liste exhaustive des investissements prévus et de définir les priorités.

Monsieur le Maire invite également la commission des fêtes à définir ses choix et son budget pour l'année 2012.

6. QUESTIONS DIVERSES

- **Consultation du site internet de la commune**

Monsieur le Maire fait part au Conseil des statistiques de fréquentation du site de la commune pour l'année 2011 (ci-jointes). Le site a fait l'objet de 6348 visites en provenance de plusieurs pays.

- **Bulletin municipal**

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une nouvelle formule du bulletin municipal a été créée. Le premier numéro sera diffusé prochainement. Il invite les conseillers à faire part de toute information qu'ils jugent utile de communiquer par ce biais.

Un conseiller suggère de faire apparaître, dans un prochain numéro, les adresses de sites internet utiles.

- **Journée « *kids fit days* »**

Madame BETREMA fait part au Conseil de l'organisation d'une journée « *Kids fit days* » par la commune de Denain.

Il s'agit d'un triathlon organisé le 20 juillet prochain, accessible gratuitement aux enfants de 6 à 12 ans, suivi d'une finale régionale le 05 août. Différents ateliers (secourisme, tri des déchets...) seront également proposés.

Une information complète sur les modalités d'inscription et de participation sera diffusée ultérieurement.

- **Forage dans la Morquenne**

Mademoiselle DESVIGNES souhaite connaître l'état d'avancement du projet de forage de la Morquenne.

Monsieur le Maire indique que ce projet, dont la charge a été confiée à Monsieur DELVAUX au cours d'une précédente séance, a avancé.

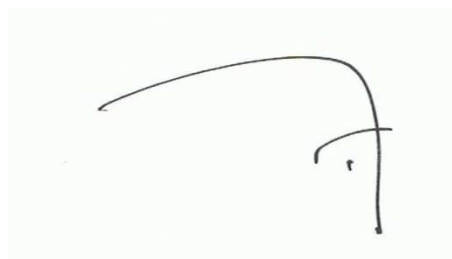
Il ajoute que la réalisation de ce forage dans un étang communal implique une maîtrise d'ouvrage de la commune et que sa mise en œuvre sera fonction de l'intérêt communal et des contraintes budgétaires.

Ce dossier sera présenté au cours d'une prochaine séance du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée.

Le Maire,

Jean-Michel TISON.

A handwritten signature in black ink on a light green background. The signature is stylized, starting with a long horizontal stroke that curves upwards and then downwards to the right, ending in a vertical line. There are some smaller, less distinct strokes below the main signature.